

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

## Arrêté du 26 octobre 2021 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

NOR : ECOG2132062A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 19 février 2016 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu les délibérations du jury des études en ses séances du 28 septembre et du 07 octobre 2021 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne est attribué aux élèves du cycle ingénieur civil de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne sortis de l'école en 2021, désignés ci-après :

Mme Ahl Lamara (*Nermine*).  
M. Ahoulou (*Amon*).  
M. Akil (*Mohamed*).  
Mme Al Chammai (*Christelle*).  
M. Albertoli (*Alexandre*).  
Mme Angelini (*Cécile*).  
M. Arnauld Des Lions (*Mayeul*).  
M. Artières (*Damien*).  
M. Artur (*Baptiste*).  
M. Bartnik (*Lucas*).  
M. Bécot (*Julien*).  
M. Beitz (*Gautier*).  
M. Benechehab (*Abdelhakim*).  
M. Bennani (*Mohammed Ghali*).  
M. Bensaid (*Bilel*).  
M. Bernard (*Nathan*).  
M. Bigarne (*Nicolas*).  
M. Bilal (*Mouad*).

Mme Bonnichon (*Mathilde*).  
Mme Borrot (*Mathilde*).  
M. Boufkhad (*Mounir*).  
M. Bouhafid (*Younes*).  
M. Bounvou-Boko (*Steve*).  
M. Bourgin (*Victor*).  
Mme Boutin (*Anna*).  
Mme Castelo Branco Fernandes Batista (*Camila*).  
M. Chanteloup (*Hugues*).  
Mme Chaumeil (*Anaïs*).  
M. Chipier (*Antoine*).  
Mme Clautour (*Amélie*).  
M. Crozier (*Thomas*).  
Mme Cursoux (*Clémence*).  
M. Dassibat (*Quentin*).  
M. De Lard De Rigoulières (*Thomas*).  
Mme Delaune (*Clarisse*).  
M. Delqué (*Thomas*).  
M. Deronzier (*Mathis*).  
Mme Dib (*Marghrita*).  
Mme Dos Santos Monte (*Jéssica*).  
M. Eiferman (*Théo*).  
M. El Gandazi (*Yasser*).  
M. El Hakouni (*Adil*).  
M. El Koummi (*Anas*).  
M. Elidrissi Elhassani (*Mohamed*).  
Mme Es-Sadeqy (*Chaimae*).  
M. Exbrayat (*Clément*).  
M. Faure (*Alexis*).  
Mme Foradi-Mattalia (*Elsa*).  
M. François (*Valentin*).  
M. Gaillard (*Anthony*).  
M. Gaillard (*Clément*).  
M. Gass (*Raphaël*).  
Mme Goester (*Juliette*).  
Mme Gonzalez (*Claudia*).  
M. Gouyer (*Léopold*).  
M. Gravelat (*Emmanuel*).  
M. Gueddari (*Younes*).  
M. Hacini (*Jémil*).  
M. Hamonic (*Pierre*).  
Mme Harfouche (*Miriame*).  
M. Holub (*Marc*).  
M. Janon (*Gaspard*).  
M. Jaoui (*Walid*).  
M. Jolimet (*Arthur*).  
M. Jouenne (*Romain*).  
M. Kassi Lahlou (*Othman*).  
M. Khelifi (*Mehdi*).  
M. Lamzaouak (*Youssef*).

Mme Lannes (*Justine*).  
Mme Laplante (*Anne*).  
M. Leman (*Vincent*).  
M. Lemasquier (*Max*).  
M. Lemee (*Jérémy*).  
Mme Lemghari (*Ichraq*).  
M. Lim (*William*).  
M. Lohéac (*Erwan*).  
M. Louvet (*Alexandre*).  
Mme Magnin (*Samantha*).  
M. Maître (*Ilpo*).  
M. Marot (*Louis*).  
M. Mendes Blunck Silveira (*Arthur*).  
M. Metral-Boffod (*Benjamin*).  
M. Minellono (*Stefano*).  
Mme Morvan (*Emma*).  
M. Najib (*Mehdi*).  
Mme Oublouhou (*Hanane*).  
Mme Oukili (*Wiam*).  
M. Pancrazi (*Louis*).  
M. Percie Du Sert (*Romain*).  
M. Petit (*Joël*).  
M. Peyron (*Louis*).  
M. Rachyd (*Anas*).  
M. Ramos (*Matthias*).  
M. Raymond (*Elouan*).  
Mme Ribuot-Soupison (*Clémence*).  
Mme Riffi Maher (*Doae*).  
M. Robert (*Timothée*).  
M. Rodrigues Ribeiro (*Francisco Therry*).  
Mme Sabri (*Houda*).  
M. Saffaf (*Noé*).  
Mme Safir (*Meryem*).  
M. Saiz (*Alejandro*).  
M. Sallé De Chou (*Raoul*).  
Mme Seigne (*Héloïse*).  
Mme Slimani (*Khadija*).  
Mme Soares De Paula (*Yana*).  
M. Soboh (*Abdallah*).  
M. Stoller (*Loïc*).  
M. Tangredi (*Antonello*).  
M. Tassot (*Christian Paul*).  
M. Théodon (*Léo*).  
Mme Torres (*Ines*).  
M. Toussaint (*François*).  
M. Valli (*Jeremy*).  
M. Vu (*Dang Toan*).  
M. Walle (*Henri*).  
M. Wang (*Yuteng*).  
Mme Weber (*Louise*).  
M. Xu (*Qian*).

M. Yvert (*Théophile*).  
Mme Zarour (*Claire*).

## **Article 2**

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne confère de plein droit le grade de master.

## **Article 3**

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 octobre 2021

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY